

# Mélanges

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **22 (1920)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# MÉLANGES

---

## **Nouvelle pièce suisse de cinq francs.**

Au commencement de septembre 1921 le Département fédéral des finances a ouvert un concours entre les artistes suisses pour de nouveaux projets d'effigie pour la pièce de cinq francs.

Le délai fixé pour l'envoi des projets expirait le 15 décembre. Il y eut plus de deux cents participants et plus de cinq cents projets présentés. Le concours fut jugé au milieu de janvier. Aucun premier prix ne fut décerné. Il y eut six lauréats auxquels furent répartis des seconds et troisièmes prix et seize artistes mentionnés.

Au point de vue numismatique les projets présentés étaient des médailles et non des monnaies.

Un second concours restreint fut ouvert entre les six artistes primés et les seize artistes qui furent mentionnés au premier concours. Des directives spéciales avaient été élaborées par le Département des finances.

Le 21 avril le jury eut à se prononcer sur cent deux projets. Il porta ses suffrages sur ceux de M. le professeur Sarkissov, de l'École d'art appliqué à l'industrie, de Genève, et de M. Paul Burkhardt de Zurich, à Munich.

Le projet de M. Sarkissov présente au droit un Guillaume Tell en profil, le revers présente une croix fédérale surmontée de l'inscription « 5 Fr. ».

Le projet de M. Burkhardt présente également un Guillaume Tell, la face dirigée vers le ciel. Il n'avait pas présenté de revers.

Ces projets seront soumis à M. le Conseiller fédéral Musy, chef du Département des finances, qui désignera le projet qui aura l'honneur de figurer sur les nouvelles pièces de 5 francs de la Confédération suisse<sup>1</sup>.

A. J.

Parmi les nombreux projets envoyés au Jury, il convient de signaler celui de notre collègue M. A. Jaccard qui méritait, à notre avis, d'être

<sup>1</sup> D'après les journaux, il semblerait que ce soit le projet de M. Burkhardt qui a été choisi.

mis en très bon rang et même d'être choisi. Au droit le millésime et la valeur de la pièce; au revers, autour de la croix fédérale et groupés en croix, les blasons des vingt-deux cantons. Ce projet, parfait au point de vue de la technique de la frappe, avait en outre le mérite d'une exacte documentation. Il rappelait d'une façon heureuse qu'après plus d'un siècle d'existence, la Confédération suisse de 1815 est toujours debout et qu'au milieu de tant d'autres États qui se sont morcelés et modifiés, elle conserve son unité, grâce à son fédéralisme.

Eug. D.

### **Legs Alfred Geigy.**

On se rappelle que notre regretté collègue, M. le Dr Alfred Geigy, décédé en août 1915, a laissé à notre société une somme de 5000 francs, dont sa mère fut jouissante sa vie durant. M<sup>me</sup> Geigy-Buxtorf étant décédée le 9 janvier 1922, la somme susdite a été versée à notre trésorier qui l'a convertie en obligations 5 1/2 % suisses de 1922.

### **Trouvailles.**

Il y a quelques années déjà, qu'en déracinant un sapin à La Plaine, on a trouvé à un mètre de profondeur un petit sceau de plomb, mesurant 0<sup>m</sup>,022. Entre deux cercles de grènetis MATER · REDEMP TORIS · NRI La Vierge couronnée, vue de face, tenant l'Enfant sur son bras droit, à l'exergue un petit écu. La tête de la Madone coupe la légende entre *Mater* et *nri*, l'écu entre *Redemp* et *toris*.

Bien que la pièce soit de bonne conservation, l'écu est si petit qu'il n'est pas possible de le blasonner, ce qui en aurait permis l'attribution. On y distingue une partition au premier de..., au second de..., à la fasce de....

La légende en caractères latins ne permet pas de faire remonter cette petite pièce au-delà de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle.

En outre, notre collègue M. Grossmann, à qui nous l'avons soumise, nous fait observer que sur les monnaies qui en sont évidemment le prototype, la Vierge tient toujours l'Enfant sur le bras gauche de façon à ce que le divin personnage se présente toujours à la droite du spectateur.

En l'occurrence le graveur très peu expérimenté s'est bien conformé à cette façon de faire, sans songer que par son utilisation du sceau, l'image se retournait et que ce qui était à droite passait à gauche et vice-versa.

\* \* \*

Au début de décembre 1921, on a trouvé en labourant un champ situé dans la propriété Borel, à Collex-Bossy, un grand bronze d'Alexandre Sévère (208-235). IMP CAES MAVR SEVE ALEXANDER. La tête de l'empereur à droite. R̄. MONETA AVGVSTI.

\* \* \*

*Trouvaille de Balsthal.*— On a trouvé récemment dans cette localité un certain nombre de plapparts bernois et de florins du Rhin du commencement du xv<sup>e</sup> siècle. Parmi eux figurait un florin de Brabant, de Jean IV, au différent de la fleur de lys. Cette pièce, qui ne figurait en nature nulle part, jusqu'à ce jour, n'était connue que par une empreinte dans un ms. de Denis Waterloos (xvii<sup>e</sup> siècle). Et cependant de Witte <sup>1</sup> nous a appris qu'il en fut frappé plus de huit mille exemplaires. Conformément à la loi, la trouvaille de Balsthal demeure la propriété de l'État de Soleure.

### **Société suisse de numismatique.**

La réunion annuelle de la Société suisse de numismatique aura lieu, cette année, à Moudon (Vaud), au commencement de septembre. Le comité espère, à cette occasion, pouvoir reprendre, à titre d'essai, la distribution des jetons.

\* \* \*

Le Comité rappelle que les contributions financières pour les sociétaires sont les suivantes : Cotisation annuelle, 20 francs. — Droit d'entrée pour les nouveaux sociétaires, 5 francs. — Cotisation unique (membres à vie), 200 francs.

En outre, le tarif des insertions dans la *Revue* a été fixé comme suit : La page entière, 100 francs. — La demi-page, 60 francs. — Le quart de page, 40 francs. — Le huitième de page 20 francs. — Il n'est pas accordé de rabais pour les insertions répétées.

<sup>1</sup> A. de Witte. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire-Romain*, dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*. Anvers, 1894-1900, 3 t. in-4<sup>o</sup> (voir t. I. 2<sup>e</sup> fasc., p. 197 et pl. 22, n<sup>o</sup> 442).